

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO REG-362**

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Brossard statuera, lors de sa séance ordinaire du 28 août 2018, sur la demande de dérogation mineure suivante :

<b><i>Immeuble(s) affecté(s)</i></b>	<b><i>Nature et effets de la dérogation demandée</i></b>
<b>Adresse :</b> 9120, boulevard Leduc, suite 142 <b>Lot :</b> 5 074 264	- Permettre la construction d'une partie de bâtiment d'un étage alors que la grille des usages et normes de la zone MI-395 du règlement de zonage REG-362 prescrit une hauteur de deux étages

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil à l'égard de cette demande en se présentant le 28 août 2018 à 19h30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville situé au 2001, boulevard de Rome, à Brossard.

BROSSARD, ce 17<sup>e</sup> jour de juillet 2018.

Joanne Skelling, avocate, OMA  
Greffière adjointe

*For explanations in English regarding this public notice, please call (450) 923-6311*